



SAISON 2010/2011

POLE ESPOIRS JUDO DE MONTPELLIER – CENTRE REGIONAL ENTRAINEMENT JUDO

✉ Ligue Languedoc Roussillon de Judo, 12 Parc Club du Millénaire - 1025 Avenue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER

☎ 04.67.50.17.76 📠 04.67.50.06.93

✉ se16contact@judollr.com 🌐 www.judollr.com

PRESENTATION GENERALE

Le Pôle Espoirs Judo et le Centre Régional d'Entraînement Judo fonctionnent conjointement sous la même organisation générale (entraînement, suivi scolaire et sportif, internat). La ligue Languedoc Roussillon en assure la gestion administrative et financière. Les athlètes sont répartis de la façon suivante :

Pôle Espoirs Judo : Tous les athlètes listés « Espoirs » par le ministère (20 en 2009/10, prévision à la baisse en 2010/11), ils peuvent bénéficier d'avantages liés à leur statut (ex : Bourse d'aide aux athlètes de haut niveau du Conseil Régional du Languedoc Roussillon). La liste est définie en septembre, la priorité est donnée aux cadets et cadettes en fonction des résultats nationaux et internationaux.

Centre Régional d'Entraînement Judo : Tous les autres athlètes.

Tout judoka admis dans le Pôle Espoirs Judo et le Centre Régional d'Entraînement Judo ne peut y être maintenu l'année suivante qu'en fonction de sa volonté de réussir, de ses progrès et de ses résultats (évaluation intermédiaire et évaluation finale à l'issue d'un entretien de positionnement).

D'une façon générale, il est intégré pour une période minimale d'un an. Cependant, une exclusion peut intervenir en cours d'année si l'élève fait preuve d'un comportement inacceptable.

RATTACHEMENT FEDERAL

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

✉ 21-25, avenue de la Porte de CHATILLON 75680 PARIS CEDEX 14

☎ 01 40 52 16 16 📠 01 40 52 16 00 🌐 judo@ffjudo.com 🌐 www.ffjudo.com

Directeur Technique National ☞ Jean Claude SENAUD

Directeur du haut niveau ☞ René RAMBIER

Chargés de missions nationales ☞ Guy LEBaupin « Pôles espoirs » 🌐 guy.lebaupin@ffjudo.com
☞ Yves DELVINGT « Pôles France » 🌐 yves.delvingt@ffjudo.com

ORGANISATION GENERALE

RESPONSABLE ADMINISTRATIF

Monsieur Christian DETRANCHANT

Président de la Ligue du LANGUEDOC ROUSSILLON de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées

COORDONNATEUR

Monsieur Louis GUISEPPI, Cadre Technique Régional de Judo

ENTRAINEMENT

Mademoiselle Véronique LAUDE, Conseiller Technique Fédéral, Entraîneur du Pôle

ORGANISATION PAR SECTEUR

ENTRAINEMENTS ET COMPETITIONS :

❖ Véronique LAUDE	Conseiller Technique Fédéral, Entraîneur permanent, et
❖ Louis GUISEPPI	Cadre Technique Régional
❖ Franck FILAINE	Conseiller Technique Fédéral de L'Hérault.
❖ Isabelle GONZALEZ	Conseiller Technique Fédéral du Gard.
❖ Jean Luc LAS	Conseiller Technique Fédéral des Pyrénées Orientales.
❖ Claude OURNAC	Conseiller Technique Fédéral de l'Aude.

SUIVI SCOLAIRE LYCEE MERMOZ :

❖ Véronique LAUDE	Coordinatrice du suivi scolaire
❖ Zeyna TOURE	Conseillère Pédagogique Lycée Mermoz
❖ Claude MARTIN	Chargé du suivi des sportifs

SUIVI SCOLAIRE COLLEGE :

❖ Florence LANDEMAINE	CREPS Montpellier
-----------------------	-------------------

ENVIRONNEMENT MEDICAL

SUIVI LONGITUDINAL ET EXAMENS MEDICAUX OBLIGATOIRES

Centre Départemental et Régional de Médecine du Sport

✉ 200, Avenue du Père Soulas ☎ 04 67 54 51 02

CREPS de Montpellier.

EQUIPE « SANTE » DU POLE ESPOIRS JUDO DE MONTPELLIER

Médecin de Ligue ⇒ Docteur Guy DHOMS

Kinésithérapeute ⇒ Monsieur Arnaud CONSTANIDES

ETABLISSEMENT SCOLAIRE CONVENTIONNE

*Lycée Jean Mermoz – Montpellier - 717, avenue Jean Mermoz 34060 Montpellier Cedex 2
Tel : 04.67.20.60.00 - Site officiel : lycee-mermoz.net*

*Collège pour les cadets et cadettes 1^{ère} année.
Collège Camille CLAUDEL
5 rue Louis Roumieux 34000 MONTPELLIER*

LIEUX D'ENTRAINEMENT ET D'HEBERGEMENT

ENTRAINEMENT :

Dojo du Lycée

Dojo du Gymnase Ferrari la Rauze

INTERNAT :

Au lycée Jean Mermoz : à titre indicatif, internat : 1500 € /an et ½ Pension : (Repas à 3,34€)

Au CREPS pour les collégiens : à titre indicatif (09/10), internat : 4420€ / an ou 4059€ / an pour les listés « Espoir » et ½ Pension : 1428€

Aide pour les athlètes internes au CREPS :

- Le Pôle Espoir s'engage à les lister « Espoir » en priorité. Les listés « Espoir » perçoivent une aide individualisée du Conseil Régional Languedoc Roussillon, 500€ à 600€ (montant des aides attribuées en 2009 et 2010)
- La ligue versera pour chaque athlète interne du CREPS une aide individualisée de 1000€

DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE

Directeur Régional ⇨ Monsieur Jean Pierre RIGAUX
Directeur du CREPS ⇨ Monsieur Gérard DORIVAL
Inspecteur Principal jeunesse et sport ⇨ Monsieur Albert KERIVEL
Médecin conseiller ⇨ Docteur Olivier COSTE
Suivi des Pôles ⇨ Madame Eva BECCARIA
Lycée Mermoz

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Direction Régionale de la Jeunesse et Sports et de la Cohésion Sociale de MONTPELLIER
CREPS de Montpellier
Région Languedoc Roussillon
Rectorat de l'académie de MONTPELLIER

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

ENTRAINEMENTS (à titre indicatif)

JOUR	HORAIRE	LIEU
LUNDI	16H00– 18H00	Lycée Mermoz (2)
MARDI	16H00– 18H00	Lycée Mermoz (2)
MERCREDI	14H00 – 16H00 16H00 – 17H00	Lycée Mermoz (4)
JEUDI	18H00– 21H00	Gymnase Ferrari (1)
VENDREDI	Entraînement dans le club d'appartenance (3)	

(1) Déplacement en bus privé loué par le Pôle

(2) Dojo du lycée (200 m²).

(3) Les élèves sont libérés le vendredi après midi, l'entraînement en club est obligatoire

(4) Mercredi et Jeudi : entraînements ouverts aux extérieurs

TOURNOIS DE PREPARATION

Programmation de tournois pour chaque catégorie d'âge en plus des compétitions officielles fédérales et scolaires.

Tous les tournois hors inter-région sud-est sont intégralement pris en charge par le Pôle Espoir.

En ce qui concerne les tournois à l'intérieur de l'inter-région sud-est, ils sont à la charge des familles.

SUIVI SPORTIF

Les judokas sont suivis à l'entraînement et pendant toutes les compétitions. Les cadres du Pôle sont en relation avec les Cadres Techniques Départementaux ainsi qu'avec les professeurs de club.

Le coaching : d'une manière générale lorsque le Pôle finance un déplacement (tournois ou UNSS), les athlètes seront coachés par les cadres du Pôle. Néanmoins motivés par la réussite des judokas en structure et sensible à l'implication de leurs enseignants à nos cotés, chaque enseignant pourra, s'il le souhaite, coacher son (ses) élève (s). En ce qui concerne le championnat, les judokas, en accord avec

leurs enseignants peuvent être suivi par un des entraîneurs du Pôle (à l'exception des Championnats régionaux)

FILIERE SCOLAIRE

Tous les judokas du pôle doivent être répartis dans les filières suivantes pour pouvoir bénéficier d'aménagement scolaire.

COLLEGE :

Classes de 4^{ème} et 3^{ème}

Collège pour les cadets et cadettes 1^{ère} année.

- LV1 Anglais, LV2 Espagnol

LYCEE JEAN MERMOZ :

Secondes générales et technologiques:

Nouvelle réforme : tronc commun + 2 enseignements d'exploration.

Enseignement d'exploration à choisir pour les classes à horaire aménagée :

SES ou PFEG (1choix) et SI ou MPS ou LS (1choix)

Premières et Terminales générales et technologiques :

- S Option : SVT ou option SI
- ES Option: Maths, Anglais ou ES
- STG Option Gestion
- STL Option Physique
- STI Option génie électrotechnique

Quelque soit la filière, il est obligatoire de choisir les langues vivantes suivantes :LV1 Anglais, LV2 Espagnol

Possibilité pour les autres langues de s'inscrire aux cours du CNED, à la charge des familles.

Classes à horaires aménagés:

- Les élèves sont libérés tous les jours à 16 heures et tous les mercredis après midi.
- Le Pôle Espoir dispose d'un volume d'Heures Supplémentaires Enseignement (HSE) pour le soutien, le rattrapage et la préparation au baccalauréat.
- Les élèves n'ont pas cours le samedi matin.

SOUTIEN SCOLAIRE

Lycée Jean Mermoz

- Le Pôle Espoir dispose d'un volume d'Heures Supplémentaires Enseignement (HSE) pour le soutien, le rattrapage et la préparation au baccalauréat.
- Etudes surveillées de l'internat tous les jours

CREPS

- Soutien scolaire et études surveillées tous les jours

RENSEIGNEMENTS

- | | | |
|------------------------------|------------------|--|
| ➤ Véronique LAUDE | ☎ 06.82.50.63.91 | ✉ SE16pole@judollr.com |
| ➤ Ligne Languedoc Roussillon | ☎ 04.67.50.17.76 | ✉ se16contact@judollr.com |
| | | 🌐 www.judollr.com |
| ➤ Louis GUISEPPI | ☎ 06.10.42.05.40 | ✉ SE16ctr@judollr.com |

REGIME DE RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Les jeunes sont placés sous la responsabilité du Pôle Espoir Judo de MONTPELLIER :

- pendant la durée des activités organisées par le Pôle Espoir Judo de MONTPELLIER et liées à son champ d'actions, notamment entraînements, stages, compétitions, soutien scolaire, suivi médical.
- pour tous les déplacements mis en œuvre par le Pôle Espoir Judo de MONTPELLIER pour prendre part à ces activités, quel que soit le mode de déplacement : véhicule de ligue – véhicule particulier conduit par un cadre missionné à cet effet – transport collectif non surveillé à l'usage exclusif des judokas.
- du lieu de prise en charge effective au point de retour effectif, y compris pour les trajets de liaison entre l'établissement scolaire, le lieu de l'activité et le domicile, dès lors que ces trajets sont organisés par le Pôle Espoir Judo de MONTPELLIER.

Les jeunes restent sous la responsabilité de l'établissement scolaire pendant le temps scolaire.

Les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents, représentants légaux ou des personnes désignées par eux-mêmes :

- lors des activités ne relevant pas du programme d'actions du Pôle Espoir Judo de MONTPELLIER.
- pour les trajets d'ordre privé entre l'établissement scolaire, le domicile et le lieu de l'activité, dès lors que le trajet n'est pas effectué à bord d'un véhicule affrété à l'initiative du Pôle Espoir Judo de MONTPELLIER.

Toute sortie de l'établissement scolaire, des lieux de stages ou de tournois non prévue par l'organisation de la vie scolaire ou du Pôle Espoir Judo de MONTPELLIER doit être préalablement notifiée par écrit par les parents ou tuteurs.

Les activités se déroulant sous la responsabilité du Pôle Espoir Judo de MONTPELLIER bénéficient intégralement des dispositions du contrat d'assurance GENERALI FRANCE N° AA 747 283 et MUTUELLE DES SPORTIFS N° 1431 et de la protection juridique EUROPEENNE DE PROTECTION JURIDIQUE N° AB 053 133 (*référence : textes officiels FFJDA*) en matière de responsabilité civile, accidents corporels, assistance, protection juridique et assurance complémentaire pour les dommages aux véhicules des transporteurs bénévoles. L'assistance n'intervient qu'après appel au 01 45 16 65 70.

Au delà des garanties de base proposées avec le formulaire de licence, des options complémentaires en matière de couverture des accidents corporels peuvent être souscrites par les licenciés via leur club d'appartenance.

CANDIDATURE

Chaque année, environ une vingtaine de judokas garçons et filles sont incorporés au Pôle Espoir judo de Montpellier / Centre Régional d'Entraînement de Judo.

Le Pôle espoir / Centre Régional d'Entraînement de Judo s'adresse principalement aux cadets et cadettes.

La priorité des places est attribuée aux élèves cadets et cadettes **exceptionnellement aux juniors**.

Les juniors peuvent faire acte de candidature en Pôle France.



Si vous êtes intéressé vous devez :

- Retourner votre fiche d'inscription à la Ligue Languedoc-Roussillon.
- Pour les extérieurs à la ligue remplir votre dossier avec avis de votre CTR
- Les tests de sélection se dérouleront le :

Mercredi 28 Avril 2010 à 9h45
(Lieu communiqué avec la convocation)

- Si vous êtes retenu à l'issue des épreuves spécifiques, vous recevrez un dossier à remplir que vous devrez adresser avec les trois bulletins scolaires trimestriels et l'avis de passage en classe supérieure le plus vite possible à l'adresse de la ligue:

✉ *Ligue Languedoc Roussillon de Judo, 12 Parc Club du Millénaire -1025 Avenue Henri Becquerel -
34000 MONTPELLIER*

 04.67.50.17.76  04.67.50.06.93

- La commission scolaire d'admission (Proviseur, Proviseur Adjoint, Conseiller Principal d'Education, coordonateur et entraîneur du Pôle) se réunira aux alentours du 20 juin.
- Les dossiers présentant un niveau scolaire jugé insuffisant seront écartés par la commission (même si l'élève est autorisé à entrer en classe de seconde).

